

## REGLEMENT :

Organisateur : Association Courir Moroges – 4, rue sous velle 71390 Moroges.

Date, lieu et horaires des courses : Samedi 14 septembre 2024 – Départ et arrivée au stade de foot de Moroges.

Parcours disponibles sur notre site Internet [www.courir-moroges.fr](http://www.courir-moroges.fr).

- **Animations non chronométrées** (4 à 11 ans) : 800m (pour les U7, nés entre 2019 et 2021), 1400m (pour les U10 & U12, nés entre 2018 et 2014) : départ 10h.
- **Courses jeunes** (12 à 15 ans) : 2,6km (pour les U14, nés en 2012-2013), 3,9km (pour les U16, nés en 2010-2011) : départ 10h45.
- **MaraTrail de la rentrée** : 42km/700D+, départ commun à 14h pour les 3 formules : solo et duo (20 ans et +), ou équipes de 6 (16 ans et +).

Réglementation de courses hors-stade : Epreuves ouvertes à tous les athlètes licenciés et non licenciés avec présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- ou pour les **mineurs** d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- ou pour les **majeurs** : En application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, la Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » disponible sur <https://pps.athle.fr/>.

### Parcours :

Le parcours s'effectuera sur une boucle de 6km (100d+ / Trail).

- **Formule solo** : le concurrent fera 7 tours = 42km.
- **Formule duo** : chacun des 2 concurrents effectuera une boucle de 6km, à tour de rôle, et le 7ème tour sera effectué par les 2 concurrents ensemble.
- **En équipes de 6** : chacun des 6 concurrents effectue une boucle de 6km et le 7ème tour sera effectué par l'équipe au complet. Chaque coureur parcourra donc 2 x 6 km, le 6ème relayeur effectuant 2 tours, consécutivement.

Le dernier tour, l'équipe devra franchir la ligne d'arrivée au complet pour être classée.

Inscriptions : en ligne sur <https://fr.milesrepublic.com/>.

- Prix formule solo : 40€ inscription anticipée jusqu'au 10/09/2024 + 5€ de supplément ensuite (limite à 40 participants).
- Prix formule duo : 40€ inscription anticipée jusqu'au 10/09/2024 + 5 € de supplément ensuite (limite à 50 équipes).
- Equipes de 6 : 60€ inscription anticipée jusqu'au 10/09/2024 + 10 € de supplément ensuite (limite à 60 équipes).



**COURIR  
MOROGES**

MARATHAIL DE LA RENTRÉE 14.09.2024

- Courses et animations jeunes :

gratuit pour les U7,  
1 € pour U10 & U12,  
2 € pour les U14,  
3 € pour les U16.

*Pas d'inscription sur place ni pour les courses adultes, ni pour les courses enfants.*

Retrait des dossards : Le samedi 14/09/2024 dès 8h30 au stade de foot de Moroges.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Ravitaillements : Un ravitaillement liquide en autonomie (jerricans à l'ombre, à disposition) à mi-boucle, 1 ravitaillement sur l'aire de départ/arrivée. Les conditions de ravitaillement seront adaptées en fonction de la météo du moment, afin de ne courir aucun danger pour les coureurs et les bénévoles.

ECO gobelet :

Par mesure d'écologie, sur toutes les courses, les coureurs doivent impérativement avoir un ECO gobelet avec eux. AUCUN gobelet plastique ne sera mis à disposition sur le parcours.

Vestiaires et sanitaires : Ils seront à la disposition des coureurs, au terrain de foot de Moroges.

Des douches seront également en accès libre.

Accueil : buvette et petite restauration sur place, dès 10h.

Signalisation : Balisage du parcours au sol et à l'aide de fanions + fléchage.

Sécurité : Surveillance médicale sur l'aire de départ/arrivée – La Croix Rouge.

1 VTT et/ou coureur bénévole sur la boucle de 6km.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de MAAF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Droit à l'image : De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, ceci dans le cadre de reportages ou de promotion de l'évènement.

Classement et récompenses : 1 lot à chaque participant.

Pas de récompenses par catégories. Pas de cumul.

Récompenses aux :

- 3 premiers de chaque épreuve au scratch (solo, duo ou équipe de 6)
- première féminine (solo, duo ou équipe de 6)
- première équipe mixte (duo avec 1 femme + 1 homme, au moins 2 féminines pour les équipes de 6)

D'autres cadeaux et surprises, selon la générosité de nos nombreux partenaires.

Les récompenses ne seront données qu'aux coureurs présents lors de la remise des prix effectuée après les courses, au stade de foot de Moroges, aux alentours de 18h (horaire indicatif et dépendant du déroulement de l'épreuve).

Responsabilité : En s'inscrivant en ligne, le concurrent reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses.